

WEB

le site du SNE-FSU
<http://www.sne-fsu.org>

SECRETAIRE SNE FSU

Secrétaire Général

Jean Luc CIULKIEWICZ

SNE-FSU
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr

Tel bur: 01 41 63 27 30

port: 06 85 91 03 50

SECRETAIRES BRANCHES

ADEME

Ruven GONZALEZ
06 52 22 04 56
ruven.gonzalez@ademe.fr

ESPACES PROTEGES

Anthony TURPAUD
06 12 09 12 39
sne.mercantour@gmail.com

Etienne FARAND
06.37.29.60.71
e_farand@hotmail.com

EAUX & MILIEUX AQUATIQUES

Patrick SAINT-LEGER
06 70 81 17 16
patrick.saintleger@eaumc.fr

MILIEUX & FAUNE SAUVAGE

Jean-Marc MARSOLLIER
06 08 47 23 35
marsollier.sne@gmail.com

SERVICES DE L'ETAT

Jean-Luc GIRARD
06 23 44 59 79
jean-luc.girard@developpement-durable.gouv.fr

Agence

Française

Biodiversité



Comité Technique Ministériel du 18 juin 2013

RDV SNE-FSU / cabinet de la ministre le 20 juin 2013

La « 3^{ème} phase » du projet dont nous prenons connaissance est celle présentée au CNTE (Comité National de la Transition Ecologique) du 11 juin 2013. Elle comporte peu de nouveaux éléments par rapport au 2nd rapport de préfiguration.

Sans surprise, la construction de l'AFB basée sur l'ONEMA ressort très fortement. **Les documents fournis et les différentes discussions que nous avons eues avec nos interlocuteurs n'ont pas permis de lever nos interrogations sur le projet, pas plus que nos doutes et nos craintes.**

Manque d'ambition pour l'AFB : une coquille pour la biodiversité aussi vide que la cour du ministère ?!



Ainsi, dans cette dernière version du projet, nous relevons les ambiguïtés et/ou lacunes suivantes, chronique d'un échec annoncé de l'AFB :

- La liste des organismes intégrés dans l'AFB change encore un peu il n'est plus fait mention du SPN (Service du Patrimoine Naturel, aujourd'hui intégré au MNHN) ni de RNF ou de la fédération des PNR. Il ne reste que l'ONEMA, l'AAMP, le GIP ATEN, PNF et la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux (FCBN).

- Les parcs nationaux se retrouvent divisés entre les parcs existants, extérieurs à l'AFB, et les futurs parcs qui seraient intégrés dans l'Agence.
- Le positionnement de l'Etat n'est toujours pas abordé : quelle sera la tutelle exercée par le ministère ? Comment l'AFB s'articulera avec les services de l'état (DREAL, DDTM) ?
- L'AFB serait dotée d'une mission de soutien financier à des projets de restauration de la biodiversité. Mais l'examen des moyens est sans équivoque : la future AFB ne garderait que ce qui relève de l'ONEMA actuellement (Ecophyto, solidarité inter bassins...). Qu'est devenu le grand projet de crédits d'incitation à la mode ADEME ? Une mission mort-née ?
- Parmi les missions de l'AFB figurant dans cette version du projet, il est question de gestion d'aires protégées, en particulier marines, et de surveillance de l'état des eaux et de la biodiversité aquatique. Mais il n'est fait aucune mention de la police de l'environnement.
- Le soutien à des programmes de d'études et de recherche apparaît clairement, mais sans précision sur les crédits. Par contre, la coordination de la recherche sur la biodiversité est absente.
- Quant aux aspects statutaires des personnels en place ou futurs, et aux conditions de la transition de la situation actuelle de cinq opérateurs vers un seul, nul n'est en mesure au sein du ministère, de tenir un début de plan d'actions

Pour le SNE-FSU, le soutien financier en appui à des projets de maintien ou de restauration de la biodiversité, allié à l'assistance technique aux collectivités, est une compétence fondamentale pour l'AFB. Cette compétence première de l'AFB, doit être complémentaire des missions de police de l'environnement exercées par les établissements (ONEMA, ONCFS, Parcs Nationaux,...) dont on doit garantir l'existence aux côtés de l'AFB.

Le projet des préfigureurs, par sa construction fondée sur l'ONEMA, tourne le dos à cette construction, et fait un mélange ambigu des missions d'incitation financière, de conseil / expertise, et de police.

Dans cette version, l'AFB n'étant pas dotée d'une réelle capacité d'intervention financière, nous considérons que la police, venant en complément de l'expertise, doit être une mission prioritaire de l'AFB.

A ce sujet, nous sommes particulièrement inquiets sur le devenir des missions de police au sein de l'Agence. Le mot "police" est tabou quand il s'agit de décrire les futures missions de l'AFB, bien que celle-ci serait construite en conservant l'intégrité de l'ONEMA et de ses missions. Le SNE-FSU est revenu à la charge à de nombreuses reprises pour avoir une confirmation sur les missions de police, telles qu'elles sont exercées aujourd'hui à l'ONEMA. La réponse n'est pas claire : le poisson est noyé !

De plus, en l'état actuel du projet, l'absence de l'ONCFS dans la construction de l'AFB est choquante. Le SNE-FSU demande qu'avec l'ONEMA, l'ONCFS soit intégré à l'Agence Française pour la Biodiversité.

Le SNE-FSU considère que l'intégration de l'ONEMA dans une Agence qui exclut l'ONCFS est un cadeau aux chasseurs. Officiellement il n'est pas dit que le lobby chasse a fait pression pour que l'ONCFS ne soit pas dans l'AFB. Officieusement, cela nous a été avoué dans une discussion de couloir post réunion.

Le SNE-FSU a rappelé et insisté sur le fait que l'ONCFS et ses personnels ne devaient pas être les dindons de la farce, et laissés sur le bas-côté.

- La création de l'AFB risque d'impacter les missions en rapport avec la biodiversité à l'ONCFS. Il faut être très vigilant sur l'avenir de l'Office, en particulier au vu de la baisse du plafond d'emploi et de la dotation ministérielle. (gel de 5 millions pour cette année).
- Interrogé pour savoir si, à la création de l'AFB, l'ONCFS serait cantonné à des missions perdrix, faisans et chasse sur autrui, le DGALN ne s'est pas prononcé.
- Aucune réponse non plus sur l'évolution du Conseil d'Administration de l'ONCFS (demande de la Cour des Comptes). Le DGALN confirme que la gouvernance de l'ONCFS est un problème, mais sans proposer de solution, ni aucun calendrier.

Au-delà de la construction de l'AFB, nous avons demandé au cabinet de la Ministre la **mise en place d'un « comité de suivi »**, avec une représentation à due proportion du SNE-FSU - organisation syndicale majoritaire dans les établissements concernés par l'AFB.

Ce comité de suivi doit examiner les conditions de mise en œuvre de l'AFB, dans le respect des personnels en place au sein des opérateurs existants à ce jour.

Le SNE-FSU a rappelé la disparité des statuts préexistants (de droit privé, titulaires et non titulaires de droit public), et l'impérieuse nécessité d'un statut commun à tous les personnels non titulaires en préalable à la création de l'AFB.

LE SNE-FSU a rappelé son impatience à voir s'engager les discussions prévues à l'agenda social ; il exige la fin de la gestion discriminatoire des personnels de la sphère écologie par la DRH du ministère, depuis la création de ce ministère en 2007.

Le SNE-FSU a rappelé la promesse de la Ministre de ne pas procéder à des mobilités forcées.



Le SNE-FSU, fort de son expertise, défendra devant le nouveau Ministre de l'Ecologie, Philippe MARTIN, la cohérence d'une politique de l'environnement et du développement durable et celle d'un service public dédié à ces missions d'intérêt intergénérationnel.